

CALIBRE

Validation de l'opération sur les BSA existants et évolution de la position de HBR Investment Group pour préparer l'avenir du Groupe

19 novembre 2025

CALIBRE, acteur mondial du tir, annonce que 100% des actionnaires et 100% des porteurs de bons de souscription (BSA₂₀₂₂) présents ou représentés lors des assemblées générales réunies ce 18 novembre 2025 ont approuvé le projet d'opération financière annoncée le 29 octobre dernier¹².

MODALITÉS DE L'OPÉRATION

En pratique, pour tout BSA₂₀₂₂ éligible³ régulièrement exercé par un porteur donné entre le 19 novembre 2025 et le 12 décembre 2025 (inclus), la Société s'engage à racheter un nombre de BSA₂₀₂₂ détenus par ledit porteur égal à deux tiers (2/3) du nombre de BSA₂₀₂₂ ainsi exercé (arrondi à l'unité inférieure et dans la limite du solde de BSA₂₀₂₂ éligible détenus par ledit porteur suivant cet exercice) (pas de garantie d'actif et/ou de passif).

Les porteurs de BSA₂₀₂₂ désireux de participer à l'opération devront manifester leur décision en retournant à la Société le formulaire disponible sur son site Internet (www.cybergun.com/bsa/) dûment complété et signé au plus tard le 12 décembre 2025.

Les caractéristiques détaillées et les modalités de participation à l'opération sont rappelées et précisées en fin de communiqué de presse.

La société rappelle que seuls les BSA₂₀₂₂ détenus au nominatif pur sont éligibles à l'opération. Les porteurs peuvent adresser leurs questions relatives à cette opération et aux modalités de participation par e-mail à calibre@actus.fr.

Dans l'hypothèse où l'intégralité des BSA₂₀₂₂ encore en circulation seraient traités dans le cadre de cette opération, cela permettrait :

- D'accroître la trésorerie de la Société de 0,89 MEUR⁴ ;
- De réduire de 40% la dilution potentielle ;
- De solder l'intégralité des instruments dilutifs en circulation⁵.

¹ « CALIBRE lance une opération sur les BSA existants afin de consolider sa structure financière et se projeter vers l'avenir ».

² Le détail des votes est mis en ligne sur le site Internet de la Société. À noter que, après plusieurs échanges constructifs et dans un souci de clarté du positionnement, les principaux actionnaires de la Société ont renoncé à la modification des statuts envisagée dans le communiqué de presse du 13 octobre 2025.

³ Pour participer à l'offre, les porteurs doivent détenir leurs BSA₂₀₂₂ au nominatif pur. Si ce n'est pas le cas, ils peuvent effectuer le transfert au nominatif pur en contactant leur intermédiaire financier et le service titres de la société ([UPTEVIA](#)).

⁴ Montants bruts avant prise en compte des frais relatifs à l'opération.

⁵ Les BSA_{K1}, BSA_{K2A} et BSA_{K2B} pourraient donner lieu à la création d'un maximum de 225 actions.

Cette opération permet en outre aux investisseurs qui ont accompagné la profonde transformation de l'entreprise de renforcer leur engagement au capital s'ils le souhaitent.

ÉVOLUTION DE LA POSITION DE HBR INVESTMENT GROUP

Afin d'assurer le succès de cette opération et de projeter le Groupe dans un nouveau cycle, HBR Investment Group, actionnaire de référence de CALIBRE depuis 2015 et artisan de la profonde restructuration financière et stratégique, a décidé d'organiser son désengagement progressif. L'objectif est de permettre le renforcement d'un nouvel actionnariat de référence solide et stable tout en assurant à la Société les conditions financières de son développement.

Dans ce contexte, HBR Investment Group a décidé :

1. De céder l'intégralité de ses 6 707 994 BSA₂₀₂₂ à plusieurs investisseurs (dont le premier actionnaire de la Société), ayant chacun pris l'engagement de traiter l'intégralité BSA₂₀₂₂ ainsi acquis dans le cadre de l'opération décrite ci-dessus ;
2. D'accepter un report à trois ans du remboursement de 90% des obligations simples émises par CALIBRE et non encore remboursées, correspondant à un montant nominal de 2,8 MEUR, représentant environ 45% de la dette financière brute à fin juin 2025 et arrivant initialement à échéance en janvier 2026⁶.

Hugo BRUGIERE, représentant de la Gérance de CALIBRE et actionnaire de HBR Investment Group, déclare : « *Je suis heureux que nous ayons pu avoir des discussions constructives avec les actionnaires de la Société pour parvenir à voter à l'unanimité les termes de cette opération financière qui doit renforcer la trésorerie et d'annuler les risques dilutifs futurs.*

Nous ferons un point prochainement sur le nouveau profil financier de la Société, avec une activité désormais largement tournée vers la défense, un secteur qui, selon toutes vraisemblances, devrait afficher des performances supérieures à la moyenne dans les années à venir, et des flux à encaisser des cessions qui doivent conforter sa pérennité financière.

Comme je l'ai déjà annoncé, je considère que c'est la fin d'un cycle et qu'il faut donc préparer le suivant. Je réfléchis à la nouvelle gouvernance qu'il faudra mettre en place et suis heureux que notre nouveau premier actionnaire ait décidé d'acquérir une part importante des BSA₂₀₂₂ qui pourrait lui permettre de monter jusqu'à près de 50% du capital et de confirmer ainsi qu'il s'inscrit dans une vision à long terme. »

Recevez gratuitement toute l'information financière de CALIBRE par e-mail en vous inscrivant sur : www.cybergun.com

A propos de CALIBRE :

Fondé en 1986, CALIBRE (anciennement dénommée CYBERGUN) est un expert mondial du tir. Historiquement positionné sur le segment Civil et récréatif (Airsoft, Airgun, etc.), le Groupe a développé, depuis 2014, une division Militaire dédiée à l'entraînement des forces armées et de police. Au cours de l'exercice 2024, CALIBRE a réalisé un chiffre d'affaires de 44 MEUR.

Qualifié « Entreprise Innovante » par Bpifrance, CALIBRE est coté sur Euronext Growth à Paris (FR0014004QR6 – ALIBR) et ses titres sont éligibles aux FCPI, au PEA et au PEA-PME.

⁶ Ce report intervenant au moyen de la souscription, par HBR INVESTMENT GROUP, à de nouvelles obligations simples à émettre par CALIBRE et paiement du prix de souscription par compensation avec la créance détenue par HBR INVESTMENT GROUP sur CALIBRE au titre des obligations existantes.

Contacts :

ACTUS finance & communication

Relations Investisseurs : Jérôme FABREGUETTES LEIB au +33 1 53 67 36 78

Relations Presse : Anne-Charlotte DUDICOURT au +33 1 53 67 36 32

ATOUT CAPITAL

Listing Sponsor : +33 1 56 69 61 86

Avertissement :

La société CALIBRE rappelle que des bons de souscription d'actions (BSA) sont en circulation. Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la Société, ainsi qu'une forte dilution, en raison du grand nombre de titres pouvant être émis en cas d'exercice de tout ou partie de ces bons par leur(s) porteur(s).

Les investisseurs sont invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir (ou de rester investis) dans les titres de la Société admise à la négociation qui a émis de telles valeurs mobilières.

Un suivi de ces BSA est disponible sur le site de la Société : www.cybergun.com/bsa/

Modalités de l'opération :

- Nature des BSA₂₀₂₂ éligibles à l'opération : BSA₂₀₂₂ détenus au nominatif pur⁷
- Identifiant (code ISIN) des BSA₂₀₂₂ : FR001400EG77
- Termes et conditions des BSA₂₀₂₂ : Disponibles sur le site de la Société (www.cybergun.com/emission-orabsa-2022/)
- Nombre de BSA₂₀₂₂ en circulation : 12 292 709⁸
- Pour tout BSA₂₀₂₂ éligible régulièrement exercé par un porteur donné entre le 19 novembre 2025 et le 12 décembre 2025 (inclus), la Société s'engage à racheter purement et simplement un nombre de BSA₂₀₂₂ détenus par ledit porteur égal à deux tiers (2/3) du nombre de BSA₂₀₂₂ ainsi exercé (arrondi à l'unité inférieure, et dans la limite du solde de BSA₂₀₂₂ éligible détenus par ledit porteur suivant cet exercice) (pas de garantie d'actif et/ou de passif)
- Nombre de BSA₂₀₂₂ exerçables en cas d'apport de l'intégralité des BSA₂₀₂₂ à l'opération : 7 375 625
- Parité d'exercice : 3 172,395 actions nouvelles pour un (1) BSA₂₀₂₂ exercé
- Nombre d'actions nouvelles créées en cas d'exercice de l'intégralité des BSA₂₀₂₂ dans le cadre de l'opération : 23 398 395 872
- Prix d'exercice d'un (1) BSA₂₀₂₂ : 0,36 EUR
- Date limite d'exercice des BSA₂₀₂₂ afin de bénéficier des conditions de l'opération : 12 décembre 2025⁹
- Prix de rachat d'un (1) BSA₂₀₂₂ par la Société dans le cadre de l'opération : 0,36 EUR

⁷ Pour participer à l'offre, les porteurs doivent détenir leurs BSA₂₀₂₂ au nominatif pur. Si ce n'est pas le cas, ils peuvent effectuer le transfert au nominatif pur en contactant leur intermédiaire financier et le service titres de la société ([UPTEVIA](#)).

⁸ Au 31 octobre 2025.

⁹ La date limite d'exercice des BSA₂₀₂₂ est fixée au 30 décembre 2025. L'exercice après le 12 décembre 2025 ne permettra pas de participer à l'opération.

- Dilution : A titre indicatif, la participation de l'intégralité des porteurs de BSA₂₀₂₂ à l'opération ramènerait la participation d'un actionnaire détenant 1% du capital pré-opération et ne participant pas à l'offre à 0,33%¹⁰
- Les porteurs de BSA₂₀₂₂ désireux de participer à l'opération devront manifester leur décision en retournant à la Société le formulaire disponible sur le site de la Société (www.cybergun.com/bsa/) dûment complété et signé au plus tard le 12 décembre 2025.

La Société rappelle que seuls les BSA₂₀₂₂ détenus au nominatif pur sont éligibles à l'opération projetée décrite ci-avant. Les porteurs de BSA₂₀₂₂ désireux d'y participer sont donc invités à vérifier sous quelle forme sont détenus leurs BSA₂₀₂₂ et, le cas échéant, à en demander le transfert au nominatif pur en contactant leur intermédiaire financier et le service titres de la Société (Uptevia).

¹⁰ Sur la base de 11 756 271 815 actions en circulation au 31 octobre 2025.